

Une vision pour le Scot de Gascogne (mis à jour)

Conférence des élus à Marambat



Une vision pour le Scot de Gascogne (mis à jour)

Mis à jour le 06.12.2019.

Présidée par Élisabeth Dupuy-Mitterrand (1), une conférence a réuni, le 28 novembre à Marambat, quelque 70 maires des communes du territoire du Scot de Gascogne (2). Pour discuter de la vision stratégique, à 2040, qui anime le Projet d'aménagement et de développement durable (Padd) des 397 communes concernées.

La présidente définit le Scot de Gascogne comme un outil de cohésion dans un contexte national et régional difficile qui fait craindre de ne pas être consulté. Le Scot est le moyen de se faire entendre.

À la fin de la conférence, Jean-Louis Castell (3) a donné la conclusion de cette réunion : « Ma définition du Scot tient en 2 mots : ambitieux et solidaire. Ambitieux, parce que le Scot traduit la détermination des élus à mener à bien ce projet. Solidaire, parce qu'il fait que des territoires parfois très différents parlent d'une seule voix pour y trouver leur intérêt ».

Les trois axes du projet

Patrick Bet, de la Communauté de communes des Bastides de Lomagne, Gérard Paul, vice-président de la Communauté de communes de la Gascogne toulousaine et Alain Scudellaro, vice-président de la Communauté de communes de la Lomagne gersoise se sont succédés pour présenter les trois axes autour desquels est construit le projet de territoire du SCOT de Gascogne :

Un territoire qui préserve et valorise ses spécificités territoriales pour préserver son cadre de vie et faire face au changement climatique,

Un territoire qui sache se développer en coopérant avec les autres territoires, mais aussi en faisant face à l'attractivité des métropoles,

Un territoire accueillant et solidaire qui garantisse la qualité de vie.

Débat

Quelques intervenants parmi les maires ont posé des questions et/ou exposé des problèmes. D'abord sur la question de savoir si le Scot aura les moyens de ses ambitions d'accroissement de la population et de création d'emplois au regard de l'instruction gouvernementale Zéro Artificialisation Nette, qui veut interdire la consommation d'espace et, partant, cantonner les constructions dans les centres bourgs.

Citons, justement, Michel Brazzalotto, maire de Bourrouillan, où il y a cinq gros hameaux et un petit « centre ville ». Il voudrait que les demandes de certificats d'urbanisme de jeunes qui veulent construire sur des terrains appartenant à eux ou à leur famille ne soient pas systématiquement refusés. Bourrouillan n'est pas menacé par « une urbanisation outrancière ». Auparavant, les sous-préfets de Condom, appelés à l'aide, venaient sur place et soutenaient les projets : ce n'est plus le cas. Permettre aux jeunes de s'installer est le seul moyen de préserver la vie des villages. Il ne s'agit pas de favoriser la spéculation immobilière, mais de permettre à des jeunes de s'installer sur la terre de leurs ancêtres (qui n'est pas au centre bourg). Commencer par aider nos jeunes avant d'effectuer des dépenses pour faire venir des gens d'ailleurs. Il termine : « Je suis totalement désemparé de ne pas pouvoir redonner espoir à cette jeunesse qui travaille, qui s'engage et qui œuvre sans rien demander à personne »

Le développement économique commence par le maintien des forces vives – nos jeunes – véritable poumon économique de demain.

Conclusion

Selon la direction du Scot, le principe phare de l'élaboration du Scot, c'est le dialogue entre tous les acteurs. Le Syndicat mixte du Scot de Gascogne s'appuie sur les projets des territoires (Pays et intercommunalités), sur la compétence des acteurs et sur la réalité vécue au quotidien par les habitants.

Un débat est prévu le 19 décembre, en comité syndical, pour clôturer la séquence dédiée au Padd.

À retenir

La présidente retient les éléments suivants à l'issue de cette conférence :

désenclaver le territoire – routes et chemin-de-fer - est une condition indispensable de la réussite du projet,

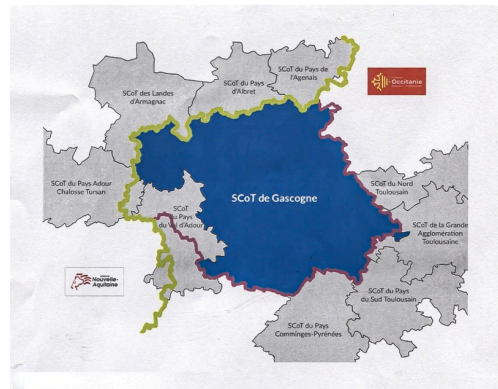
assurer aux agriculteurs un revenu décent, nourrir les habitants de façon saine et suffisante en lien avec le Projet alimentaire territorial du Conseil départemental et de l'Occitanie : l'avenir de l'agriculture a été au cœur des échanges,

rendre le territoire autonome en matière d'eau et d'énergies renouvelables.

Baucoup d'autres sujets ont suscité des débats : la solidarité, l'attractivité, le logement, la qualité du cadre de vie, les centres-bourgs dans toutes leurs dimensions, l'activité économique, l'enseignement supérieur, la santé ou les services de proximité etc.

NB. - La photo du haut de page représente Élisabeth Dupuy-Mitterrand et Claire Céron, directrice du Scot.

(1) Présidente du Pays d'Armagnac et de la Communauté de communes du Bas-Armagnac. (2) Qui comprend l'ensemble du Gers (12 communautés de communes), sauf le Pays du Val d'Adour (avec Aignan, Marciac, Plaisance-du-Gers, Riscle), qui est à cheval sur le Gers, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques et les deux régions, Occitanie et Aquitaine. (3) Président de la Communauté de communes de la Lomagne gersoise.



Carte du Scot de Gascogne - Image communiquée par le Scot de Gascogne



Une intervenante



7 Le maire de Saramon 1bis 271119.jpg



Intervention de Christian Peyret (maire de Nogaro)



Michel Brazzalotto



Un intervenant (à droite, Robert Frairet, président de la Communauté de communes d'Artagnan-en-Fezensac)



Vincent Gouanelle (conseiller départemental)



La salle